



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.191/L.3/Add.1
20 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

Réunion parallèle

TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU DE PARLEMENTAIRES

Recommandations spécifiques

Résumé établi par le secrétariat de la Conférence

1. Outre les décisions qu'ils ont prises et qui sont présentées dans le résumé établi par le secrétariat de la Conférence (A/CONF.191/L.3), les parlementaires ont souligné qu'il fallait mettre l'accent sur des objectifs réalisables, réalistes et applicables. Ils ont formulé un certain nombre de recommandations :

- La libéralisation du commerce devrait véritablement profiter aux pays les plus pauvres, afin de leur donner de réelles possibilités de se sortir par eux-mêmes de la pauvreté;
- Les pays du Nord doivent réduire leurs droits de douane sur les produits agricoles, notamment ceux qui s'appliquent à des produits de base importants comme le riz et le sucre; tous les obstacles non tarifaires imposés aux produits agricoles devraient également être supprimés;

- Les subventions agricoles versées par les pays industrialisés à leurs producteurs agricoles ne devraient pas empêcher les PMA d'exporter leurs produits;
- Il faudrait tenir compte des questions d'autonomie et de sécurité en matière de production alimentaire, celle-ci représentant une grande partie des dépenses nationales;
- Il importe de renforcer les capacités institutionnelles et d'envisager des mesures à cet effet;
- Les parlementaires devraient exercer une influence sur le pouvoir exécutif en ce qui concerne les accords financiers, les politiques d'investissement et les négociations commerciales;
- Il faut s'efforcer d'adopter des mesures plus vastes et plus vigoureuses en matière d'allégement de la dette;
- La primauté du droit et la bonne gouvernance sont importantes pour combattre la pauvreté et créer une situation stable dans les pays;
- Il faudrait offrir à tous, et en particulier aux femmes, un enseignement de base gratuit. À cet égard, on pourrait établir de nouvelles formes de collaboration entre les femmes des pays du Sud et celles des pays du Nord, et les parlementaires pourraient contribuer à créer des conditions propices à l'instauration de tels partenariats;
- Pour permettre aux femmes de jouer un rôle plus actif dans différents secteurs, comme l'agriculture, les parlementaires devraient combattre les préjugés sexistes et socioculturels;
- Les banques, les organismes de prêt et autres institutions financières devraient être tenus coresponsables des projets insuffisamment évalués et des dettes accumulées par les PMA. Ceux qui transfèrent des fonds de manière illégale devraient avoir à en répondre dans le cadre des initiatives d'allégement de la dette;

- Il faut créer des instances pour poursuivre le dialogue, notamment en exploitant les nouvelles technologies (conférences virtuelles);
- L'idée d'imposer les transactions monétaires (taxe Tobin) devrait être étudiée plus avant.

2. Tout au long de la Table ronde, les parlementaires ont préconisé la mise en place d'un réseau pour suivre et contrôler la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ce réseau serait d'abord composé d'un petit groupe de parlementaires ayant participé à la Conférence. Il pourrait également servir d'organe de pression et nouer des partenariats avec un large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur public - ONG, pouvoirs publics, locaux et nationaux, secteur privé, organisations internationales.
